



Se protéger

Face aux risques majeurs et aux crises qu'ils peuvent provoquer, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection. Mieux informé, mieux préparé, chacun sera en mesure d'agir et d'aider ses proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

Se préparer à la gestion de crises est une responsabilité partagée. Elle incombe en premier lieu aux pouvoirs publics (préfet et maires dans chaque département), mais concerne également chaque citoyen.

« La sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation au risque et à la menace doit être développée. »

Préambule des orientations de la politique de sécurité civile annexées à la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Article L 721-1 du **Code de la sécurité intérieure (partie législative)**.

Pour que chacun puisse être l'acteur de sa propre sécurité, ce document présente, **en quatre étapes**, les informations à connaître et les comportements à adopter face à une situation d'urgence.

- 1 S'informer** → À quels risques majeurs suis-je exposé sur mon lieu de résidence, de travail ou de loisirs ?
- 2 Se préparer** → Quelles précautions dois-je prendre face à ces risques ?
Comment puis-je anticiper une éventuelle situation d'urgence ?
- 3 Être alerté** → Comment suis-je alerté en situation d'urgence ?
- 4 Réagir** → Quelles consignes dois-je suivre, quels comportements dois-je adopter face à une situation d'urgence ?